

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du lundi 09 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR

Absents: Monsieur Alexis DANAUS

Absents excusés:

Représentés : Monsieur Noël BARATHON, Madame Marie-Françoise DOMENGE

D_032_2024

Objet : Motion de soutien à l'urgence de la situation des hôpitaux et revendications pour un plan d'action immédiat

Le maire donne lecture aux conseillers de la lettre ouverte émise conjointement par Force Ouvrière, le Syndicat National des Médecins Hospitaliers (SNMH) et l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) à l'attention des agents, des médecins, de Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, des élus, des représentants des ARS, et de la Direction du GHT 04

Depuis le début du mois d'août, le centre hospitalier de Digne-les-Bains a été contraint de fermer à plusieurs reprises les portes de son service d'urgence en journée, faute de médecins urgentistes. Cette situation vient s'ajouter aux nombreuses fermetures des urgences de l'hôpital de Manosque. Par conséquent, il n'existe plus aucun service d'urgence dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en capacité d'assurer la sécurité des soins et la prise en charge des usagers. Nous savons aussi que nos camarades des hôpitaux d'Aix-Pertuis éprouvent de très grosses difficultés à prendre en charge les usagers des Alpes-de-Haute-Provence, sachant qu'ils doivent eux aussi faire face à la pénurie médicale et paramédicale qui touche l'ensemble des hôpitaux de France.

Nous assistons aujourd'hui à un effondrement du service public de santé dans notre département, qui reflète une crise nationale. Plusieurs services d'urgence à travers la France sont en grève, confrontés à un manque criant de lits, de médecins, de personnel paramédical, administratif et technique. Le gouvernement attribue ces fermetures de lits au manque de médecins, mais paradoxalement, cette année une nouvelle réforme réduit le nombre de médecins formés, passant de 9500 à 7900 internes, soit plus de 1500 professionnels de santé en moins que l'année précédente.

En parallèle, le gouvernement veut maintenant aller jusqu'à la refonte du métier infirmier avec la parution des textes prévus pour la fin d'année 2024, qui donneront plus de responsabilités et de charges aux infirmiers afin de palier à la pénurie médicale, sans pour autant prévoir de réviser et revaloriser les salaires... La politique économique de santé actuelle impose des

efforts constants aux professionnels, entraînant inévitablement leur épuisement et un risque accru pour la qualité des soins.

Face à cette situation alarmante, Force Ouvrière exige que la direction du GHT 04, les ARS, ainsi que le ministère de la santé, Monsieur le préfet des AHP, les élus locaux et nationaux, prennent leurs responsabilités. Il est impératif de reconnaître la gravité de la situation dans nos hôpitaux et d'agir immédiatement pour y remédier.

Force ouvrière revendique :

- L'abandon des numerus clausus pour adapter le nombre de médecins formés aux besoins de la population
- L'augmentation du nombre de place dans les divers instituts de formation (IDE,AS...)
- La réouverture de tous les lits fermés, soit environ 300 000 au niveau national, au cours des 30 dernières années
- La défense sans compromis du service public, notamment celui de l'hôpital, en passant par l'abrogation des lois destructrices comme la loi Touraine, loi de modernisation de la fonction publique...
- Adoption d'un Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie (ONDAM) en rapport avec les dépenses de santé hospitalière pour un financement des hôpitaux à hauteur des besoins
- La titularisation de l'ensemble des agents contractuels
- L'augmentation du point d'indice
- L'augmentation des salaires en passant par une révision des grilles indiciaires
- Le recrutement de personnel médical, paramédical, technique et administratif nécessaire pour garantir des soins sécurisés et de qualité pour toutes et tous
- Nous appelons également à la présentation, dans les plus brefs délais, d'un plan massif de recrutement, de développement et d'action de la part des élus. Il en va de la sécurité des soins dans notre département

Après avoir entendue la lecture de Monsieur le Maire, le conseil vote à l'unanimité la motion de soutien.

par vote:

pour:12

contre:0

Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

